



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Requalification d'une friche par la réalisation d'un ensemble immobilier principalement à usage résidentiel (logements et hébergements) avec une mixité de programmes tertiaire, de services et commerces de proximité et stationnements en sous-sol au 46, avenue de la Capelette à Marseille (10ème arrondissement).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39° a)	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² --> Examen au cas par cas pour le projet immobilier de la Capelette, prévoyant la construction de 69 800 m ² de surface de plancher.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un ensemble immobilier mixte situé au 46 avenue de la Capelette à Marseille (10ème arrondissement).

Il prévoit la construction de logements familiaux, de logements locatifs sociaux, d'une résidence sociale jeunes actifs, d'une résidence étudiante/coliving, d'une crèche, de commerces, d'une maison de la santé, d'espaces dédiés au secteur tertiaire (bureaux, hôtel, sports et loisirs) ainsi que des places de stationnement en sous-sol conformément au PLUi.

Le projet ne prévoit pas de démolition car il est situé sur un terrain en friche ne comprenant aucune construction.

L'assiette foncière est de 23 067 m², répartie sur les parcelles cadastrées "La Capelette", Section R n° 76, 77, 81, 82, 83, 84, 85 et 5 partielle.

4.2 Objectifs du projet

Les ambitions du projet porté par la SCI CAP EST LOISIRS sont :

- La création de 410 logements familiaux libres et sociaux et 352 places d'hébergements libres et sociales pour les étudiants et les jeunes actifs dans le contexte de tension sur l'offre de logements sur Marseille, et particulièrement de logements sociaux,
- L'aménagement d'un site en entrée de ville en transition avec les résidences pavillonnaires voisines, la Patinoire Palais Omnisport Marseille Grand Est (POMGE) et le quartier de la Capelette, quartier proche du centre-ville caractérisé comme de nombreux quartiers villageois par l'empreinte forte des infrastructures routières et ferroviaires notamment, à proximité de grands équipements tels que le Stade Vélodrome, l'hôpital de la Timone, le parc du 26ème centenaire, l'autoroute A50 et le boulevard Jean Moulin "Le Jarret",
- Le traitement des connections à l'espace public et au quartier, en créant notamment une continuité piétonne permettant de relier le sud et le nord du site,
- Permettre une mixité sociale, fonctionnelle et générationnelle,
- La création de services : crèche, maison de la santé, pharmacie,
- La création d'espaces verts de qualité permettant de renaturer les sols, de lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbain (travail sur la pleine terre et les trames brunes notamment),
- La création d'un quartier exemplaire sur un projet clé de la métropole Aix-Marseille, avec des ambitions environnementales fortes,
- La requalification d'une friche industrielle générée par l'activité de l'ancienne gare du Prado,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le phasage se fera de la manière suivante :

- Terrassement des sous-sols et des fondations,
- Création des accès depuis les voies existantes,
- Construction des bâtiments,
- Aménagements extérieurs (espaces communs et espaces verts).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après la mise en service des bâtiments, les usagers accéderont à l'ensemble des espaces privatifs et se déplaceront librement au sein des espaces communs.

Les espaces collectifs et de services (centre médical, pharmacie, crèche, espaces tertiaires...) seront accessibles pour tous.

Les espaces extérieurs seront aménagés de manière à ce que le public puisse circuler au sein des aires aménagées à cet effet.

Les aménagements paysagers agrémenteront l'ensemble de l'espace public en lien avec les constructions voisines.

Aucun démantèlement n'est prévu dans le cadre du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à Permis d'aménager;
- à Permis de construire;
- à évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 (jointe en Annexe 10 du CERFA) conformément au I.2° de l'article R414-19 du Code de l'environnement;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette foncière de l'opération Surface de plancher	23 067 m ² 69 800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 46 Voie : Avenue de la Capelette

Lieu-dit : Capelette

Localité : MARSEILLE 10ème

Code postal : 1 3 0 1 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5 ° 2 4 , 2 5 " E Lat. : 4 3 ° 1 6 , 5 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Non concerné.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le PLUi Marseille Provence.
Le projet est situé en zones sUAc1 et sUAc2 (Annexe 16).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerné.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à : -3,5 km à l'Ouest de la ZNIEFF terrestre de type II "Massif des Calanques" (930012459) - 3,2 km à l'Est de la ZNIEFF marine de type II "Herbier de posidonies de la baie du Prado" (93M000046); - 5 km au Nord de la ZNIEFF terrestre de type I "Sablière d'Anjarre et col du roi d'Espagne" (930020191)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marseille n'est pas une commune située en zone de montagne et n'est donc pas soumise à la loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors d'une zone couverte par un arrêté de protection de biotope (APPB). La zone couverte par un APPB la plus proche est le Vallon de Toulouse (Id. FR3800629), à 4 km au Sud-est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est soumise à la loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est située à 3km à l'Ouest de l'aire d'adhésion du Parc National des Calanques et à 3,3 km à l'Ouest du cœur de parc de celui-ci.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du département des BDR approuvé le 30/07/2019 PPBE du territoire de Marseille Provence approuvé le 26/06/2018
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit pas dans : - un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, - un monument historique ou ses abords, - un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas située dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est couverte par les PPR suivants : Risques naturels : Inondation (PPRI Aygalades et PPRI Huveaune), Incendie de forêt, Retrait et gonflement des argiles et Mouvement de terrain. Risque technologique : PPRT ARKEMA
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dates d'approbation : PPR Inondation le 24/02/17 (Huveaune) et le 21/06/19 (Aygalades), Incendie de forêt le 22/05/18, Retrait et gonflement des argiles le 27/06/12 et mouvement de terrains le 29/10/02. Le PPRT d'ARKEMA a été approuvé le 04/11/14.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'historique du site montre que les anciennes activités sur la parcelle étaient polluantes et ont induits des pollutions des sols et sous-sols présentant des teneurs en métaux et hydrocarbures assez importantes. Ces substances proviennent de divers remblais, produits de mâchefers et produits associés aux activités de blanchisserie et fabriques de produits de peinture. Un plan de gestion des sols pollués a été réalisé lors des travaux de dépollution par excavation entre juillet 2012 et janvier 2013.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est celui de l'ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille, qui se situe à 4,5 km au sud de la zone de projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 3 km à l'Est de la zone de projet. Il s'agit du site soumis à la Directive Habitat "Calanques et îles Marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet "3 (FR9301602) Le périmètre de projet ne comprend aucun habitat communautaire ni espèce d'intérêt communautaire ciblé dans les DOCOB des sites Natura 2000 les plus proche dont le site des Calanques de Marseille (Annexe 10)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à 2.3 km à l'Ouest : il s'agit de la colline de Notre Dame de la Garde. A 2,5 km au Nord-Ouest, le vieux port de Marseille.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable sera réalisée par le réseau communal auquel le projet sera raccordé. Il n'est pas prévu de prélèvement d'eau directement depuis le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement de l'ensemble du site induit la gestion d'environ 83 000 m ³ de terres à excaver. Les travaux se feront de manière à optimiser les remblais et à partir d'un plan de gestion établi par un bureau d'étude spécialisé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux réseaux publics d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se situe en site urbain et ne présente pas d'enjeu particulier sur la biodiversité. Un diagnostic environnemental présente les enjeux principaux relevés sur le secteur d'étude (cf. Annexe 9).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 3 km à l'Est : FR9301602 "Calanques et îles marseillaises Cap Canaille et massif du Grand Caunet" (Directive Habitats). L'évaluation des incidences Natura 2000 présentée en Annexe 10 conclut que le périmètre de projet ne comprend aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire ciblés dans les DOCOB des sites Natura 2000 les plus proches dont le site des Calanques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes puisqu'il est situé dans le secteur très urbanisé de la ville de Marseille et constitue une friche enclavée. Le projet utilise exclusivement des espaces anthropisés relatifs à d'anciennes friches industrielles. Le projet s'inscrit dans une zone sUA qui est une zone dédiée au projet Bleu Capelette (cf Annexe 16 - extrait du PLUi).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au droit ou à proximité d'un site industriel faisant l'objet d'un PPRt. Le PPRt le plus proche (5,7 km au Nord) est celui d'ARKEMA mais le projet n'est pas inclus dans un zonage. Aucun réseau ou canalisation de transport de matières dangereuses n'est situé au droit du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe en zone B3 (zone faiblement à moyennement exposée) au PPR Retrait gonflement d'argile. Le projet se situe en quasi totalité en zone blanche (sans risque) et en faible partie en zone violette (zone d'aléa résiduel) du PPR Inondation. Les constructions ainsi que les sous-sols sont autorisés sous certaines conditions de construction et de gestion des eaux pluviales. Le projet prend en compte ces conditions. (Cf. Annexe 13)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées et rejetées au réseau communal d'eaux usées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le diagnostic réalisé par DEKRA (Annexe 15), aucune exposition aux pollutions (métaux, composés ioniques) n'est à prévoir pour les futurs occupants

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera une modification du trafic actuel avec une modification du plan de circulation local : mise en place d'une circulation à sens unique sur le Bd Bonnefoy et ouverture de l'impasse Arnodin qui sera prolongée jusqu'au Bd Rabatau. L'étude réalisée par PCR (Annexe 8) montre que grâce à la création de la bretelle de Schloesing en parallèle du projet, l'augmentation du trafic lié au projet sera très modérée voire en baisse.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de bâtiment tertiaire au Nord entraîne une forte diminution du bruit au coeur du projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ambiance sonore autour du site est modérée. La source de bruit principale est liée à la circulation routière (notamment A50). Les bâtiments seront traités (pôle tertiaire côté A50).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source de nuisances olfactives. Des nuisances olfactives pourront être causées par les centrales à bitumes et la réalisation des chaussées en phase chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase chantier et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des éclairages permettant de sécuriser les personnes et de limiter les incidences sur la trame noire (choix lumineux, orientation...)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se situe en zone urbaine dans laquelle les aménagements urbains sont équipés de luminaires le long des voiries et sur les trottoirs
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'eaux pluviales, eaux usées et eaux vannes dans le réseau public.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les EP sont traitées par des noues paysagères et bassins type SAUL (cf. Annexe 14). Tous les rejets liquides sont envoyés dans les réseaux publics

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents liquides sont constitués des eaux usées des logements, commerces, bureaux et autres bâtiments. Ces eaux seront collectées et rejetées via le réseau public d'eaux usées. Le projet ne sera pas source d'effluent industriel, en phase travaux comme en phase de fonctionnement. Aucun rejet ne sera effectué dans le sol ou le sous-sol.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux induiront la gestion d'environ 83 000 m ³ de terres à excaver réalisée dans le cadre d'un plan de gestion établi par un bureau d'étude spécialisé. La phase d'exploitation induira la production de déchets non dangereux (ordures ménagères, déchets ménagers recyclables, déchets verts liés à l'entretien des espaces verts). Tous ces déchets seront collectés et acheminés vers les filières habilitées à les recevoir.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au droit d'une zone de protection d'un site classé ou d'un site inscrit. Le projet est situé en Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est aujourd'hui une ancienne friche (terrain vague avec une végétation colonisant l'espace). Le projet prévoit la construction d'immeubles et l'aménagement d'espaces communs. L'occupation des sols sera donc changée intégralement à terme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec :

- Le projet d'extension Nord-Sud du tramway à Marseille (mise en service prévue en 2025 avec un début des travaux en 2022 (incidences positives sur le projet) ;
- Le projet de création de la bretelle Schloesing qui permettra de raccorder le boulevard Schloesing à l'A50 et au tunnel Prado Sud, et ainsi de fluidifier le trafic et d'apaiser la circulation en surface (incidences positives sur le projet) - (mise en service en octobre 2023);
- La création du barreau de liaison reliant le bd F. Bonnefoy et le Bd Jean Moulin
- La modification du plan de circulation local avec la mise en sens unique du Bd. Bonnefoy entre Rabatau et la rue Ferdinand Arnodin

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

/

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures qui seront mises en œuvre pour éviter ou réduire les incidences du projet sont présentées en Annexe 18.

Le maître d'ouvrage s'engage à respecter ces mesures.

L'étude des scénarios alternatifs et la justification du projet sont présentées en annexe 19 du présent cas par cas.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les études complètes suivantes, au-delà des obligations réglementaires, ont été réalisées pour le projet :
- étude de trafic (PCR) - étude Air & Santé et Acoustique (CIA) -- étude Hydraulique - Pluviale (BETEM) et Inondation (EGIS) - Inventaires écologiques (TINEETUDE) - Diagnostic de l'état des milieux (DEKRA).

Au vu de la prise en compte des principaux enjeux liés aux risques naturels, aux espèces faunistiques et floristiques, aux pollutions et nuisances, au trafic routier et au paysage, il nous semble que le projet n'est pas soumis à étude d'impact. La mise en place de mesures d'évitement et de réduction et la prise en compte des enjeux dans l'aménagement permettent d'éviter toute incidence notable sur l'environnement et la qualité de vie des riverains.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8: Etude de trafic (PCR) Annexe 9: Etude écologique - inventaire 2 saisons (TINEETUDE Ingénierie) Annexe 10: Evaluation des incidences Natura 2000 (TINEETUDE Ingénierie) <input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 11: Etude Air&Santé (CIA) Annexe 12: Etude bruit (CIA) Annexe 13: Note de synthèse hydraulique (BET CERRETTI) et modélisation hydraulique (EGIS) <input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 14: Notice hydraulique - Volet pluvial (BETEM INFRA) Annexe 15: Diagnostic de l'état des milieux et analyse des enjeux sanitaires (DEKRA) Annexe 16: Extrait du PLUi Marseille Provence <input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 17: Arrêté préfectoral des Zones de Presomption de Prescription Archéologiques à Marseille Annexe 18: Description des impacts et mesures d'évitement, de réduction et de compensation du projet Annexe 19: Etude des scénarios alternatifs et justification du projet <input checked="" type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

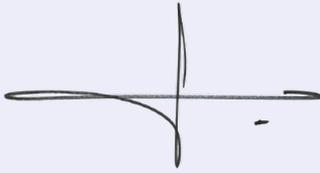
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Cyril SIMON

Signature du (des) demandeur(s)